



MAI 2020 – Document de réflexion

Un projet de planification démocratique pour le Québec

MATHIEU DUFOUR, chercheur à l'IRIS
AUDREY LAURIN-LAMOTHE, chercheuse à l'IRIS

Le premier choc de la crise de la Covid-19 et l'urgence de la mise en place de mesures sociosanitaires passés, il se dégage maintenant un espace pour réfléchir à l'avenir, à l'après-crise. L'IRIS le fait depuis un moment déjà, à travers une série de billets qui touchent à différents aspects de la question. Or, nombre d'analystes affirment que le problème qui a mené à la crise est lié au système économique dans lequel nous vivons¹ et à ses conséquences écologiques². Ainsi, en complément des textes publiés sur le blogue de l'IRIS, nous menons une réflexion prospective sur les structures économiques actuelles au Québec qui pourraient permettre un premier pas vers une alternative au capitalisme. Les mesures de soutien mises en place par les différents ordres de gouvernements depuis le début de la crise peuvent donner l'impression que la seule option est de supporter par tous les moyens disponibles le système capitaliste qui domine l'activité économique au Québec et au Canada. Ce système n'est pourtant vieux que de quelques siècles. Les humains ont organisé les aspects matériels de leur existence de multiples manières à travers l'histoire³. Le capitalisme n'est donc pas une fatalité. Le document qui suit détaille comment le Québec pourrait effectuer des réformes importantes à la suite de cette crise pour se diriger vers un changement de système économique.

1 ABEL KOUDDOUS, Sharif, « Mike Davis on pandemics, super-capitalism and the struggles of tomorrow », Mada Masr, 30 mars 2020, <https://madamasr.com/en/2020/03/30/feature/politics/mike-davis-on-pandemics-super-capitalism-and-the-struggles-of-tomorrow/>; MARKOVIĆ, Andrej, « Capitalism Caused the COVID-19 Crisis », Jacobin Magazine, 6 avril 2020, <https://jacobinmag.com/2020/04/coronavirus-covid-19-crisis-capitalism-disaster>; MAZZUCATO, Mariana, « Coronavirus and capitalism : How will the virus change the way the world works? », World Economic Forum Agenda, 2 avril 2020, <https://www.weforum.org/agenda/2020/04/coronavirus-covid19-business-economics-society-economics-change>.

2 ANDERSEN, Inger, « First Person : COVID-19 is not a silver lining for the climate, says UN Environment chief », UN News, 5 avril 2020, <https://news.un.org/en/story/2020/04/1061082>; HANDAL, Laura, « La COVID-19 : Une crise environnementale », Blogue de l'IRIS, 9 avril 2020 <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/la-covid-19-une-crise-environnementale>; SPINNEY, Laura, « Is factory farming to blame for coronavirus? » The Guardian, 28 mars 2020, <https://www.theguardian.com/world/2020/mar/28/is-factory-farming-to-blame-for-coronavirus>.

3 On peut lire à ce sujet le « feuillet théorique » qu'Alain Deneault publie ces jours-ci à propos de l'économie et dont on trouvera la première livraison ici : <https://www.luxediteur.com/catalogue/leconomie-de-la-nature/>.

Introduction

La crise sanitaire mondiale qui a frappé de plein fouet le Québec à partir du mois de mars 2020 a révélé plusieurs failles dans l'organisation de son activité économique. La série de faillites annoncées et à venir en dépit d'une multiplication des programmes d'aide aux entreprises et les difficultés d'approvisionnement dans des chaînes de production mondialisées ont mis en lumière toute la fragilité d'un système qu'on nous présentait, il y a quelques mois à peine, comme solide, flexible, dynamique et prévoyant. Si nous savions déjà qu'il mettait lourdement en danger l'équilibre des écosystèmes planétaires, on constate maintenant son manque de résilience manifeste face à une crise qui impose un ralentissement des activités. Les pénuries de matériel médical mettent en exergue la nécessité d'une centralisation qui est en rupture avec le processus d'essais-erreurs propre au marché¹. La réponse des gouvernements un peu partout sur la planète a été de maintenir artificiellement en vie la plus grande part possible de l'organisation économique qui précédait la crise par une intervention fiscale massive. Avec un peu de chance, espère-t-on, il subsistera suffisamment d'entreprises viables au moment d'un déconfinement pour que tout puisse repartir de soi-même, comme avant.

Pourquoi tenir à bout de bras un système moribond, dont la situation actuelle n'a rien changé au fait que sa pérennité environnementale à long terme est difficilement envisageable? L'une des réponses qui nous est donnée est que nous n'avons tout simplement pas d'autre option. Le capitalisme serait la seule manière d'organiser l'activité économique à grande échelle, mis à part peut-être une planification à la soviétique, à laquelle peu aspirent désormais. Dans ce document de réflexion, nous avons voulu montrer que cette idée est fautive : il existe d'autres possibilités et elles sont multiples. Nous avons ici mis l'accent sur une description de ce à quoi pourrait ressembler une alternative adaptée au contexte québécois. Le but de l'exercice n'est pas d'argumenter que le système que nous décrivons constitue le meilleur système possible, ni d'élaborer une feuille de route qu'il conviendrait de suivre pas à pas dans les plus brefs délais. Nous ne prétendons pas non plus qu'il y aurait consensus au Québec sur la vision de l'économie que

nous présentons ici. Il s'agit plutôt d'envisager comment on pourrait faire les choses différemment, d'une manière qui est à la fois démocratique et plus respectueuse de l'environnement. Nous espérons ainsi susciter un débat de fond, afin de permettre éventuellement l'élaboration et la mise en place d'un système économique davantage en adéquation avec les aspirations des Québécoises et des Québécois et en lien avec les institutions qui se sont développées ici.

Dans tout système économique, il y a deux aspects essentiels qui doivent être pris en compte : la production et la distribution. On doit premièrement déterminer ce qui sera produit, par qui et comment se déroulera ce processus. Ensuite, il faut effectuer la répartition de cette production entre les membres de la société, en tenant compte tant de ses usages individuels (la culture d'un fruit que je mangerai) que collectifs (la construction d'une bibliothèque publique que tout un quartier pourra utiliser).

Il coexiste au Québec plusieurs modes d'organisation économiques. Une majeure partie de cette activité reflète une logique capitaliste², où des entreprises privées prennent les décisions de production et engagent des travailleurs pour la réaliser. La répartition de cette production s'effectue en fonction du revenu des individus et du prix des produits offerts. Cette répartition peut être négociée, comme c'est le cas pour certains salaires établis après signature d'une convention collective. Elle peut également suivre des processus de marché, où un prix est établi par des entreprises et des gens choisissent ou non de se procurer le produit. Tout ce qui est relatif au marché capitaliste se déroule généralement de manière décentralisée, avec des individus et des entreprises qui interagissent de manière indépendante. Néanmoins, l'État donne une structure à l'ensemble du système. Par exemple, il maintient un système judiciaire pour protéger la propriété privée et assurer l'exécution des contrats. L'État conçoit également une politique monétaire qui permet aux transactions de s'effectuer selon une monnaie étalon acceptée par les différentes parties. L'État peut aussi développer des niches industrielles, investir dans certains secteurs jugés prioritaires et influencer les décisions des individus et des entreprises par des mécanismes fiscaux.

S'ajoute au mode de fonctionnement capitaliste tout un secteur public qui opère selon une logique qu'on pourrait qualifier de planification centralisée. Que ce soit à travers la prestation de services en santé ou en éducation, ou encore la production et la distribution d'électricité,

1 DURAND, Cédric, « La seule voie : la planification démocratique. Entretien avec Cédric Durand », *Contretemps – Revue critique communiste*, 13 avril 2020, www.contretemps.eu/covid19-planification-democratique-durand/.

2 Une introduction valable au fonctionnement de ce système économique peut être trouvée dans STANFORD, Jim, *Petit cours d'autodéfense en économie : L'abc du capitalisme*, Montréal, Lux éditeur, 2016, 672 p.

les décisions ne sont pas prises seulement selon des critères de rentabilité, mais également aux termes d'un plan dont les objectifs sont d'abord politiques et sociaux. Hydro-Québec, la Société des Alcools du Québec et Loto-Québec émergent d'une formule mixte : ce sont des sociétés d'État – ayant donc une mission établie politiquement – mais elles poursuivent des objectifs commerciaux en vendant des produits. Ces sociétés d'État font partie des outils que le gouvernement peut utiliser pour influencer la direction que prend l'économie.

Toutes les entreprises ne sont pas privées ou publiques. Il existe des entreprises collectives – coopératives ou organismes sans but lucratif (OSBL) – détenues par les gens qui y travaillent ou bénéficient de leurs services. Elles diffèrent des entreprises privées par des processus de décision et des modes de gestion plus démocratiques; les OSBL se distinguent particulièrement parce que le maintien des activités de l'organisation ne dépend pas de la recherche de profit, mais est subordonné à des objectifs de nature politique et sociale. Dans le cas des coopératives, il existe différents niveaux de rupture d'avec le mode capitaliste, certaines étant radicalement vouées à une mission sociale et politique, d'autres n'étant coopératives que par la redistribution d'une part des profits à leurs membres, sans que soit remise en cause toute la structure de leurs activités.

Néanmoins, malgré la diversité des façons d'organiser l'activité économique au Québec, la logique capitaliste y reste dominante. Par exemple, le fonctionnement du secteur public de la santé est en partie tributaire d'une puissante industrie pharmaceutique privée. De même, les coopératives doivent souvent négocier avec des banques et des fournisseurs privés et faire concurrence à des entreprises privées sur les marchés. L'influence capitaliste se fait aussi sentir dans les pratiques de gestion, que ce soit dans le secteur public ou le secteur communautaire, qui tendent souvent à calquer celles de l'entreprise privée, comme l'ont montré les nombreuses études de l'IRIS sur la nouvelle gestion publique¹. Pour développer une alternative au capitalisme qui soit adaptée au Québec, il faudrait donc saper cette dominance. Cela peut se faire en élargissant la portion de l'activité économique qui est organisée selon d'autres logiques et en créant des institutions qui permettent une coordination et un fonctionnement en dehors de la logique du profit

et de l'accumulation. La proposition qui suit vise à créer un nouvel équilibre entre ce qui a été décrit comme les trois piliers de l'économie québécoise : le privé, le public et le collectif². Notre objectif est de mettre de l'avant un nouveau maillage économique qui s'appuie davantage sur les institutions publiques et les entreprises collectives solides que possède déjà le Québec et moins sur le secteur privé, tout en lui laissant une place³.

UN NOUVEAU CADRE ÉCONOMIQUE

Des décisions doivent être prises à de multiples niveaux dans une économie. Il faut d'abord délimiter qui a le droit de décider, ce qui dépend actuellement du droit de la propriété privée. Ensuite, on doit choisir la manière dont les ressources seront allouées à différents usages : ce bois nous permettra-t-il de faire des crayons ou des tables, par exemple? Une fois qu'on a opté pour un usage particulier, il faut décider du déroulement des opérations de production. Par exemple, si l'on choisit de produire des tables, il faudra déterminer des responsables, une répartition des tâches et les techniques de production utilisées. Finalement, il faudra établir des principes pour la distribution, la propriété et l'usage de ce qui aura été produit.

À première vue, toute cette coordination représente beaucoup de travail. En fait, de telles décisions sont prises tous les jours dans une économie comme la nôtre, mais comme cette prise de décision est décentralisée et concentrée entre les mains de certaines personnes et organisations, elle tend à passer inaperçue. C'est l'entreprise privée et le secteur financier (et notamment les actionnaires) qui décident ensemble de l'utilisation à faire du gros des ressources productives. Une fois les décisions prises, elles sont communiquées à des subalternes puis exécutées via les structures hiérarchiques des entreprises. Ces entreprises déterminent également la nature des produits créés, en fonction de critères de rentabilité. Les grandes entreprises et les institutions financières jouent un rôle déterminant dans ce processus, tant pour la nature de ce qui est produit que pour la détermination des prix. Les plus petites entreprises, elles, tendent à emprunter les voies tracées par les grandes.

Par ailleurs, la demande des consommateurs a également un rôle à jouer dans les décisions de production;

1 On lira, entre autres : HÉBERT, Guillaume, Minh NGUYEN et Julia POSCA, *L'allocation des ressources pour la santé et les services sociaux au Québec : État de la situation et propositions alternatives*, Montréal, IRIS, 2017; DEPELTEAU, Julie, Francis FORTIER et Guillaume HÉBERT, *Les organismes communautaires au Québec : Financement et évolution des pratiques*, Montréal, IRIS, 2013.

2 MINTZBERG, Henry, *Rebalancing Society*, Berrett-Koehler, 2015.

3 Une proposition qui correspond assez, selon nous, à ce que Nancy Fraser propose en parlant du lien à établir entre protection sociale et émancipation, dans FRASER, Nancy et Rahel JAEGGI, *Capitalism : A Conversation in Critical Theory*, Polity Press, 2018.

elle dépend du pouvoir d'achat de chacun, de l'effet des campagnes publicitaires et des normes de consommation, qui varient en fonction des strates de revenus et des habitudes culturelles. Une personne ayant plus de revenus a plus d'influence sur ce qui sera produit qu'une personne qui en a moins. De même, une entreprise qui a les moyens de créer d'importantes campagnes publicitaires influencera par son marketing la demande des consommateurs en l'orientant vers les produits les plus profitables pour elle. Bref, toute l'activité économique au Québec est bel et bien organisée par l'entremise d'une série de décisions indépendantes, mais dont les plus importantes dépendent d'un groupe assez restreint d'individus.

Au lieu de laisser à une poignée d'individus le soin de prendre des décisions aussi fondamentales pour le fonctionnement et le devenir d'une société, on pourrait souhaiter qu'elles soient prises collectivement et démocratiquement, car elles concernent toute la communauté. Les décisions économiques prises en ce moment par les entreprises déterminent, par exemple, à quoi ressemblent nos milieux de vie, à quel point nous polluons notre monde, ce qu'on trouve dans nos assiettes, la façon dont on s'habille et ce que sont nos loisirs. Comme notre système économique est axé sur la rentabilité des entreprises, les décisions que prennent celles-ci ne tiennent pas nécessairement compte de leurs conséquences sur les communautés humaines et sur l'équilibre des écosystèmes.

C'est pourquoi il faut penser un processus de planification économique démocratique pour décider de l'utilisation générale des ressources productives de la société, en sortant le profit de l'équation. Plusieurs auteurs et autrices ont œuvré à des modèles originaux de planification démocratique¹. En nous inspirant de ces spécialistes, nous proposons ici trois transformations institutionnelles majeures qui permettraient au Québec de prendre la voie d'une planification démocratique de l'économie.

- La première transformation institutionnelle majeure serait d'établir une politique nationale du revenu avec un double objectif : assurer une couverture des besoins de base à tous et toutes et distribuer les revenus de façon plus égalitaire. Cette politique établirait trois niveaux de revenus qui seraient revus annuellement dans un processus démocratique impliquant des prises de décisions

aux échelons régional et national. Un revenu minimum garanti national correspondant à la couverture des besoins de base serait versé par le gouvernement sous forme d'allocation universelle. Un salaire minimum régional devrait correspondre à la sortie complète de la pauvreté. Un ratio maximum national établirait le ratio au salaire moyen qu'une rémunération ne pourrait dépasser (par exemple, si le salaire moyen annuel est de 50 000 \$ et que ce ratio est établi à 10, alors aucune rémunération ne peut dépasser 500 000 \$). Pourvu qu'elles respectent ces balises, les entreprises pourraient fixer les salaires dans les limites des règles de gouvernance évoquées plus haut. Les salaires versés aux dirigeant-e-s des entreprises nationalisées et socialisées seraient établis en fonction de l'atteinte de ces objectifs politiques et sociaux, plutôt que de la création de profits.

- La deuxième transformation institutionnelle envisagée est celle du Mouvement Desjardins en une structure financière démocratique, décentralisée, organisée de façon fédérative et coordonnée, au niveau national, par une banque centrale. Suivant le modèle des caisses populaires à l'époque de leur création², chaque communauté aurait sa propre caisse, et celles-ci seraient regroupées en fédérations régionales. Une grande caisse ferait office de banque centrale et s'occuperait des questions touchant l'ensemble du Québec. Par ailleurs, le réseau bancaire privé existant serait nationalisé³ et, dans un premier temps, transformé en un réseau de banques publiques, parallèle au réseau des caisses populaires, chacun des réseaux détenant des sièges au conseil d'administration de la banque centrale. Ces banques publiques seraient ensuite graduellement transformées en caisses populaires, dans des fédérations distinctes, démocratisant ainsi le secteur bancaire tout en maintenant une diversité de prêteurs pour les entreprises et les particuliers. Une telle diversité permettrait la coexistence d'une variété de pratiques de crédit et de projets de

2 On lira sur la transformation des caisses : POSCA, Julia, *Desjardins : Vers la bancarisation du Mouvement des caisses populaires?*, Montréal, IRIS, 2019.

3 Rappelons que pour des raisons différentes et avec des effets variés, la France au début des années 1980 et le Royaume-Uni après la crise de 2008 ont déjà nationalisé une partie de leur système bancaire. On lira à propos de la France : MORIN, François, *Quand la gauche essayait encore*, Montréal, Lux Éditeur, 2020 ; à propos du Royaume-Uni – et de l'opportunité manquée de réguler davantage ce secteur à travers la nationalisation – HENDERSON, Elisa, « Quasi-Nationalisation in the UK Banking Crisis : A Problematic Policy Option », *Financial Accountability & Management*, 2015, 31 (4), p. 463-481.

1 Par exemple : ALBERT, Michael et Robin HAHNEL, *The Political Economy of Participatory Economics*, Princeton University Press, 1991 ; CASTORIADIS, Cornelius, « Le contenu du socialisme » dans *La question du mouvement ouvrier*, tome 2, Éditions du Sandre, 2012, p. 19-192 ; COCKSHOT, Paul et Allin COTTRELL, *Towards a New Socialism*, Coronet Books, 1993 ; DEVINE, Pat, *Democracy and Economic Planning*, Westview Press, 1988.

développement économique au sein des communautés. Chaque individu aurait la possibilité de participer à l'assemblée mensuelle de sa caisse locale et chaque caisse locale enverrait des délégués aux échelons supérieurs. Comme les caisses actuelles, ces caisses n'auraient pas pour but de générer des profits, et les surplus pourraient être utilisés soit pour des ristournes aux membres, soit pour attribuer des subventions à des projets locaux.

- Dans cette perspective, l'État conserve un rôle dans l'allocation des ressources et le financement des grands projets, mais cette fonction s'exerce en collaboration avec la grande caisse servant de banque centrale. Celle-ci détermine les grands critères du crédit, en agissant sur les taux d'intérêt et en participant avec l'État à spécifier des secteurs économiques prioritaires. À partir de ces directives, les caisses régionales financent des projets au niveau régional, et les caisses locales le font au niveau des communautés, à partir de leurs propres priorités et critères. Les caisses régionales sont donc principalement dédiées à l'investissement alors que les caisses locales s'occupent à la fois du crédit aux petites et moyennes entreprises et du crédit et de l'épargne des particuliers. À partir d'une structure déjà existante, on démocratise ainsi la création monétaire et la gestion du crédit.
- La troisième transformation institutionnelle majeure serait de faire en sorte que l'ensemble des entreprises opérant en sol québécois deviennent désormais des entreprises sans but lucratif, en vue d'une démocratisation. Cette mesure interdirait d'abord la création d'entreprises à but lucratif et fixerait ensuite un délai au-delà duquel les autres entreprises devraient avoir complété une reconversion. Ces entreprises fonctionneraient toujours dans le cadre d'un marché et devraient être en mesure d'équilibrer leur budget; elles pourraient s'endetter, épargner, verser des salaires, faire des investissements et faire faillite, mais elles n'auraient plus pour moteur la recherche du profit. Quel serait le principe orienteur des entreprises? L'utilité sociale et matérielle telle que définie à l'avance par un processus démocratique guidé par les principes de justice sociale, d'équité et de conversion écologique des activités humaines.
- Toutes les entreprises deviendraient sans but lucratif, mais leur niveau de démocratisation ne serait pas le même. Les grandes entreprises de secteurs stratégiques seraient nationalisées et gérées par l'État, y compris, comme on l'a vu, celles du secteur bancaire. Le reste des entreprises de 100

employés ou plus seraient socialisées, c'est-à-dire soit transformées en coopératives de travailleurs, soit gérées par des conseils d'administration composés des dirigeant-e-s de l'entreprise, des membres de la communauté liés à cette entreprise, des travailleurs et travailleuses qui y œuvrent, et des représentant-e-s de l'État. Pour les entreprises de 99 employés et moins, soit elles seraient également socialisées selon le modèle évoqué plus haut, soit elles seraient détenues de manière privée et gérées par leurs propriétaires. Néanmoins, toutes ces entreprises devraient se plier à un processus d'audit annuel organisé par la communauté et portant sur leurs pratiques sociales, environnementales et d'organisation du travail. Il n'est donc pas question d'éliminer l'entrepreneuriat, mais plutôt d'encadrer les pratiques des entreprises par la communauté et d'en réorienter les objectifs vers un développement économique responsable et durable plutôt qu'une maximisation des profits.

On peut saisir ces transformations à partir de trois points de vue : celui du gouvernement, celui de la population en général, et celui des entrepreneur-e-s.

Pour le gouvernement du Québec, ces réformes amplifient son intervention dans l'économie, mais aussi la balisent. Elles l'amplifient car l'État prend le contrôle de certaines entreprises stratégiques; son intervention économique est également plus grande, car il établit désormais une politique industrielle en collaboration avec la nouvelle banque centrale. Il conserve son rôle d'intervention économique et de redistribution. Par contre le rôle d'investissement est désormais partagé et donc limité. Par exemple, le financement des grandes entreprises nationalisées serait effectué conjointement par une fédération régionale de caisses populaires et le gouvernement, au moyen de véhicules déjà existants, tels qu'Investissement Québec ou la Caisse de dépôt et placement (CDPQ); mais ceux-ci seraient réformés à la lumière des nouveaux principes évoqués plus haut. Ainsi, la double mission de la Caisse de dépôt et placement, c'est-à-dire garantir la gestion des fonds de retraite et contribuer au développement économique du Québec, serait reformulée de manière à répondre à la fois au besoin de sécurité financière de la population et à la nécessité de recourir à des investissements massifs pour subventionner un virage écologique et améliorer les services publics et communautaires.

La population en général, quant à elle, commence à exercer un pouvoir économique plus direct. En effet, les caisses locales deviennent autant d'espaces de délibération collective, ouverts à tous, sur ce que nous voulons réaliser économiquement. S'élargissent alors les

critères de décision pour ne plus tenir compte que de la seule rentabilité, mais songer plutôt au potentiel productif global des différentes ressources disponibles ainsi qu'aux conséquences environnementales et sociales de cette production et de l'utilisation des ressources. En façonnant les institutions de planification démocratique, il sera important de conserver une autonomie locale tout en assurant une coordination entre les communautés, une certaine redistribution des ressources en fonction des capacités de chacune et une capacité d'action à l'échelle du Québec.

Pour les entreprises certains éléments fondamentaux changent, d'autres restent les mêmes. Le motif d'entreprendre ne sera plus la réalisation de profit – en fait, dans notre société plusieurs entrepreneur·e·s ne sont pas là tant pour réaliser des profits que pour pouvoir vivre en réalisant leur projet, ce qui sera toujours possible. Les entreprises socialisées seront gérées démocratiquement, mais les petites entreprises pourront encore être gérées de la façon dont l'entendent leurs propriétaires, pour permettre une création simple et rapide d'entreprises. Ainsi, l'initiative individuelle continue à être encouragée, bien qu'elle ne soit plus motivée par la recherche du plus grand profit possible, et elle doit s'ajuster à la volonté des communautés. Les entreprises continueront de se faire concurrence, de s'assurer les faveurs de leurs clients et de gérer leurs fonds de manière à répondre à leurs obligations financières. Ces mécanismes font en sorte que l'activité économique demeure liée de manière importante à la demande des consommateurs, ménageant un certain équilibre entre l'expression des besoins individuels et l'atteinte d'objectifs sociaux et environnementaux. Les entreprises devront également continuer d'établir une structure salariale et des conditions de travail adéquates pour attirer des employés, à l'intérieur de normes fixées par le gouvernement et les communautés. La demande des consommateurs continue d'être coordonnée par un système de marché, mais la politique de revenu assure une distribution du revenu égalitaire qui garantit la couverture des besoins de base. Qui plus est, la borne supérieure imposée aux salaires réduira la surconsommation et réduira ainsi l'empreinte écologique des plus nantis.

Comment y arriver?

La transformation de l'économie québécoise que nous proposons est certes ambitieuse, mais son envergure correspond aux enjeux sociaux et environnementaux actuels. De plus, elle s'appuie sur des forces et des particularités qui sont propres au Québec. Nous pensons en effet qu'une démocratisation de la structure

économique est un passage obligé vers la constitution d'un système qui serait à même d'assurer la satisfaction des besoins humains dans le respect des écosystèmes dans lesquels nous vivons. Est-ce pour autant réaliste? Voyons quels éléments sont déjà présents dans l'économie du Québec et comment ils pourraient être ajustés en vue de cette transition.

1. La politique de revenu

Ce premier élément est facilement envisageable. En effet, le gouvernement québécois dispose déjà des leviers et des ressources nécessaires pour assurer une couverture des besoins de base¹, un salaire minimum suffisant pour sortir de la pauvreté² et une borne de revenu supérieure³. Dans ce cas, il s'agit simplement d'avoir la volonté politique de réaliser cette politique de revenu, il n'y a pas de difficulté économique importante.

2. L'infrastructure financière

La plupart des éléments financiers nécessaires à une transition systémique sont déjà en place. Nous avons la chance au Québec d'avoir un réseau de coopératives de crédit présent sur tout le territoire, ainsi qu'une tradition de gestion démocratique de ces institutions. De la même manière, la CDPQ ainsi qu'Investissement Québec constituent des véhicules de financement efficaces pour une transition systémique. Dans les deux cas, il s'agirait alors d'en démocratiser la gestion, d'en modifier le mandat et de faire en sorte que le réseau de caisses populaires et les institutions gouvernementales se coordonnent et conjuguent leurs efforts. La transition à effectuer pour le réseau bancaire privé sera plus exigeante. Comme mentionné plus haut, il serait dans un premier temps nationalisé pour ensuite être transformé en caisses populaires existant dans des fédérations

1 On lira par exemple : LABRIE, Vivian et Simon TREMBLAY-PEPIN, *Le déficit humain imposé aux plus pauvres*, Montréal, IRIS, 2016 ; LABRIE, Vivian et Simon TREMBLAY-PEPIN, « Bien-être » dans *Cinq chantiers pour changer le Québec*, Montréal, Écosociété, 2016.

2 Voir à ce sujet : HURTEAU, Philippe, Vivian LABRIE et Minh NGUYEN, *Le revenu viable 2020 dans l'échelle des revenus*, Montréal, IRIS, 2020.

3 Pendant les décennies d'après-guerre qui connurent une forte croissance économique, les États-Unis avaient des taux d'imposition marginaux confiscatoires pour les très riches, allant de 70 à 94 %. Au Canada, pendant la même période, les taux combinés pour la fourchette supérieure de revenu dépassaient également 70 %. On lira à ce sujet : SMITH, Roger, « The Personal Income Tax : Average and Marginal Rates in the Post-War Period », *Canadian Tax Journal / Revue fiscale canadienne*, vol. 43, n° 5, 1995, p. 1055-1076 ; YALNIZYAN, Armine, *The Rise of Canada's Richest 1 %*, Canadian Center for Policy Alternatives, 2010.

distinctes des caisses Desjardins. Les réseaux d'établissements étant déjà en place, si la volonté politique y était, de telles réformes peuvent donc être d'ores et déjà entamées.

Cependant, pour compléter le processus de nationalisation et aller plus loin en transformant réellement le système, il faudra que le gouvernement et le système de caisses populaires aient conjointement plein contrôle sur l'émission et l'orientation du crédit. Il faudra en outre que le gouvernement puisse négocier la contrainte externe en gérant le taux de change et les flux internationaux de capitaux pour éviter les sorties massives d'une part et les investissements étrangers qui ne correspondraient pas à la stratégie industrielle d'autre part. Dans la mesure où de tels investissements pourraient survenir, il faudrait en effet qu'ils soient faits conjointement avec une entreprise ou une institution locale et qu'ils se plient aux règles de gouvernance auxquelles les entreprises québécoises sont assujetties. En d'autres termes, on peut penser à des partenariats avec des entreprises étrangères, mais pas à un secteur capitaliste sous contrôle externe.

En somme, la réforme systémique que nous proposons nécessite d'avoir une monnaie souveraine et le contrôle sur la politique monétaire. Ce n'est pas le cas en ce moment au Québec. Difficile d'ailleurs de concevoir ce projet comme pouvant survenir dans un cadre provincial. Il doit donc être mené soit dans un Québec indépendant, soit pour l'ensemble du Canada. Considérant la politique industrielle canadienne et son fort accent pétrolier, cette deuxième option nous semble peu probable. Cela dit, souveraineté politique et souveraineté monétaire ne vont pas toujours de pair non plus. Les pays de la zone euro ont beaucoup moins de flexibilité qu'un pays comme le Canada pour mener leur politique monétaire et certains pays du Sud géopolitique peinent à maintenir la monnaie nationale comme étalon financier à l'intérieur de leurs propres frontières. Étant donné l'importance de l'architecture financière pour la construction d'un système de planification démocratique, il faudra élaborer avec soin la politique monétaire et les institutions qui seront responsables de sa mise en œuvre.

3. La planification démocratique et la gestion collective des entreprises

Finalement, l'instauration d'un système de planification démocratique requiert trois changements importants dans l'organisation de l'activité économique au Québec : (1) l'abolition des entreprises à but lucratif, (2) l'insertion des entreprises dans les processus de planification démocratique, et (3) l'instauration de circuits courts avec un ancrage local fort. Le changement est certes profond, mais là encore le Québec peut compter sur un secteur

d'économie sociale et solidaire qui est à la fois économiquement viable et reconnu au plan juridique. Le Québec a non seulement une vaste expérience en la matière, mais il a l'expertise et les ressources organisationnelles pour étendre cette expérience à d'autres secteurs.

D'un point de vue technique, l'abolition des entreprises à but lucratif ne pose pas de défi particulier. Les entreprises existantes pourraient être transformées soit en coopératives, soit en organismes sans but lucratif (OSBL), deux formes juridiques qui existent déjà et qui fonctionnent très bien au Québec. Dans les deux cas, les entreprises seraient gérées de manière autonome, avec la liberté d'organiser le travail et de fixer l'échelle de rémunération comme elles l'entendent, pourvu qu'elles demeurent dans les balises établies. Dans ce contexte, les conditions optimales d'innovation sont sauvegardées et ne mettent pas en péril le dynamisme du système. Au contraire, la proximité des producteurs et consommateurs dans des instances démocratiques de délibération permettra en outre la réduction du gaspillage, la meilleure adéquation entre les besoins et les produits et services disponibles et des innovations dont l'utilité sociale est accrue.

Comme mentionné plus tôt, elles auraient toujours des obligations financières à rencontrer. En fait, tout ce qui disparaît, c'est l'arrangement par lequel tout excédent des revenus sur les coûts revient au propriétaire, avec l'incitatif sous-jacent à rogner sur les coûts, par exemple en limitant les salaires ou en refileant les coûts sociaux et environnementaux à la communauté. Si on se base sur l'expérience historique, non seulement le statut d'OSBL ou de coopérative n'agit pas comme un frein sur les entreprises, il en fait des institutions qui sont mieux intégrées dans les communautés où elles sont situées¹.

Bien que les entreprises soient autonomes dans la gestion de leurs activités, elles seraient tout de même assujetties à une planification d'ensemble et à une gouvernance démocratique. La planification serait la responsabilité conjointe de l'État et des fédérations de caisses populaires, administrées démocratiquement par des comités de citoyens, comme d'ailleurs les grandes entreprises nationalisées. Le rôle de la planification serait de désigner de grandes orientations pour l'utilisation des ressources de la société, tout en laissant une autonomie locale dans la mise en œuvre

1 Les exemples de succès sur cette question sont nombreux. Bien sûr, le cas de l'empire coopératif Mondragón vient immédiatement en tête. On pourra lire à ce sujet : CHENEY, George, *Values at Work: Employee Participation Meets Market Pressure at Mondragón*, ILR Press, 2002. Mais le Québec a également une longue expérience de gestion démocratique et d'entreprises coopératives à propos desquelles on pourra lire, entre autres, HÉBERT, Guillaume et Rémy-Paulin TWAHIRWA, *Les coopératives : entre utopies et pragmatisme*, Montréal, IRIS, 2019.

de ces orientations. Ainsi, l'attribution du crédit aux entreprises serait sujette notamment à des critères liés à cette planification, en sus des critères habituels de rentabilité. C'est là une première manière par laquelle il y a une reprise en main de l'organisation de l'activité économique par la société.

Il y aurait également des comités mis en place dans chaque communauté, dont la responsabilité serait de conduire des audits sur les pratiques environnementales et sociales des entreprises. Il s'agit en quelque sorte d'une démocratisation du processus de fixation des normes et d'inspection qui existe déjà, ce qui lui permettrait d'être mieux aligné avec les valeurs de la communauté concernée et d'être plus transparent¹. Il ne s'agit pas non plus, en définitive, d'une somme supplémentaire de travail au total, mais simplement de sortir de la logique technocratique actuelle pour redistribuer les tâches à l'ensemble de la communauté, à travers des processus ouverts et démocratiques. Il faudrait ce faisant s'assurer d'une certaine rotation des tâches, par exemple le gardiennage d'enfants, afin que tous et toutes puissent participer aux discussions et que celles-ci ne soient pas monopolisées par une minorité plus disponible ou impliquée. La multiplication des lieux et moments de décisions permettrait aussi de répartir les tâches et le pouvoir. Il y aurait donc beaucoup plus d'espaces de délibération où les gens auraient le loisir de participer aux débats qui les interpellent, et donc de s'impliquer de la manière et en y investissant le temps qui leur convient.

Bien qu'il n'y ait pas vraiment de risque de crouler sous les assemblées ou les réunions, comme l'implication serait volontaire, des processus formels de prise de décisions devront être institués. Là encore, on pourrait s'inspirer de la forte tradition communautaire au Québec, en étendant simplement sa logique à l'ensemble de l'activité économique. Nous bénéficions également d'un nombre important d'exemples d'intégration des citoyens à travers le monde dans la planification économique² et la prise de décision politique³.

1 Avec l'établissement du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le Québec a une expertise quant à la consultation des communautés avant la réalisation de projets. Cependant, pour le moment ce processus demeure consultatif; l'approche que nous défendons ici serait de donner aux communautés des pouvoirs décisionnels. Des structures et des pratiques sont donc déjà en place, il s'agit de leur donner une plus grande portée.

2 Des expériences très pertinentes et efficaces ont déjà été menées à ce sujet, notamment dans la région du Kerala en Inde; on lira à ce sujet HARNECKER, Marta et José BARTOLOMÉ, *Planning from Below: A Decentralized Participatory Planning Proposal*, Monthly Review Press, 2019.

3 On pense, bien sûr, à l'exemple du budget participatif de la ville de Porto Alegre, au Brésil, qui s'est répandu dans plusieurs villes du monde, suivant plusieurs modèles. De nombreux articles et ouvrages

Le troisième élément est en quelque sorte le corollaire d'un processus de planification démocratique laissant une forte autonomie locale, mais assurant une coordination à l'échelle du Québec. Il s'agirait de structurer l'économie de telle sorte qu'elle soit constituée de circuits locaux qui s'imbriquent les uns dans les autres⁴. L'objectif n'est pas de viser une autosuffisance générale, mais plutôt de bâtir des économies régionales résilientes, tout en faisant en sorte qu'elles se nourrissent les unes les autres. Néanmoins, pour que cela fonctionne, il faudra renouer avec une politique commerciale active. Au régime de libre-échange actuel il faudra substituer une politique ciblant au moins deux éléments : (1) le respect de normes sociales et environnementales équivalentes à celles en vigueur au Québec et (2) une protection temporaire suffisante à l'émergence d'économies régionales structurées autour des principes de la planification démocratique. En d'autres termes, il faut abandonner un régime qui incite à une course vers le moindre coût, et donc à une surexploitation des écosystèmes et une répression des salaires, ainsi qu'une spécialisation à outrance qui fragilise les économies concernées, pour adopter un régime qui permet l'instauration de normes socio-environnementales fortes et favorise la stabilité et la résilience⁵.

Comme pour la politique monétaire, cela implique une souveraineté que l'État québécois ne détient pas actuellement. Cela mis à part, cependant, les défis techniques qu'implique une telle politique sont loin d'être insurmontables. Les outils traditionnels de la politique commerciale pourraient être mobilisés; il s'agirait simplement de les accorder à de nouveaux objectifs. Par exemple, pour les normes environnementales, on pourrait bâtir un indicateur d'utilisation de bio capacité pour les produits importés, y compris l'intensité

ont été publiés sur le sujet, mais on pourra lire une bonne introduction dans RABOUIN, Luc, *Démocratiser la ville : Le Budget participatif : de Porto Alegre à Montréal*, Montréal, Lux Éditeur, 2009.

4 Au Québec, l'organisme Équiterre a beaucoup travaillé et publié sur cette question et ses travaux offriraient une bonne base préliminaire au déploiement du modèle. Pour une présentation générale de ce que sont les circuits courts, on lira CHIFFOLEAU, Yuna, *Les circuits courts alimentaires : Entre marché et innovation sociale*, Paris, Erès, 2019.

5 Il est bon de noter qu'à cet égard, le développement économique, tant des pays qui dominent l'espace économique mondial (États-Unis, Grande-Bretagne, France, etc.) que des pays émergents qui ont connu certains succès (Corée du Sud, Brésil, Malaisie, etc.), s'est plutôt fondé dans un premier temps sur des politiques commerciales actives – imposant des tarifs en fonction d'une politique industrielle plutôt que sur des politiques ouvertes de libre-échange. À ce sujet, voir : AMSDEN, Alice, *Asia's Next Giant : South Korea and Late Industrialization*, Oxford University Press, 1989; CHANG, Ha-Joon, *Kicking Away the Ladder : Development Strategy in Historical Perspective*, New York, Anthem Press, 2002; MUSACCHIO FARIAS, Aldo et Sergio LAZZARINI, *Reinventing state capitalism : Leviathan in business, Brazil and beyond*, Harvard University Press, 2014.

en carbone, la pression sur les écosystèmes, la quantité d'eau employée, etc. Les données pour effectuer un tel calcul sont de plus en plus disponibles¹ et à terme, ne devraient pas poser problème.

Conclusion

Dans ce texte, nous avons voulu montrer qu'une alternative au capitalisme dans un contexte québécois est non seulement possible, mais tout à fait envisageable. Le cadre économique que nous avons décrit s'appuie sur des bases déjà présentes au Québec, et les réformes nécessaires à sa mise en place ne comportent pas de défi technique, économique ou institutionnel qui ne puisse être surmonté. Notre démarche était d'abord prospective : nous voulions montrer qu'il était possible d'envisager un autre fonctionnement économique. Mais nous sommes bien conscients qu'il y a des contraintes d'ordre politique à la mise en place de cette transformation économique. Deux d'entre elles se distinguent par leur importance.

Premièrement, dans la mesure où beaucoup d'acteurs qui ont un intérêt dans la préservation du système existant ont un pouvoir politique important, il y aura un problème d'inertie politique. On ne s'attend pas à ce que les banques publient des études sur les bénéfices de les rendre publiques, par exemple, ou que les entreprises privées appuient l'idée de se voir empêchées de faire des profits. Ainsi, même lorsqu'il y a une crise importante, on suggérera plus volontiers de financer le *statu quo* ou de trouver le moyen d'y revenir que de saisir l'occasion de bâtir autre chose. Cela étant, dans un système démocratique, les discussions sur le devenir économique d'une société devraient se faire en fonction du mérite des alternatives possibles, pas des intérêts de ceux qui dirigent le système en place.

La deuxième contrainte est reliée à l'imaginaire du possible. Avec l'effondrement du bloc soviétique, on en est venu à croire qu'il n'y avait pas d'alternative au capitalisme et que tout ce qu'on pouvait faire c'était d'en moduler la régulation. C'est évidemment faux, comme nous venons de le suggérer, mais il n'empêche que les réflexes ont la vie dure. Après tout, il y a un certain confort à se dire que les choses peuvent s'améliorer sans changer fondamentalement, même si d'une fois à l'autre les espoirs sont déçus. À force de réfléchir en termes d'accommodement à la marge du système, on en est venu à éjecter

du discours les options plus radicales. Comme on peut difficilement espérer qu'advienne un changement fondamental si on n'en parle jamais, c'est là une force d'inertie qui est peut-être encore plus importante que l'intérêt qu'ont certains à préserver le système.

C'est dans cet esprit que nous avons élaboré notre proposition, non pas avec l'objectif de fournir une recette qu'il faille suivre dans le détail pour accéder à une meilleure société, mais plutôt comme une invitation à imaginer cette société qui pourrait être. Après tout, il ne nous appartient pas plus qu'à quiconque de décider de l'avenir du Québec. Nous lançons donc une invitation à réfléchir à ce que cette société pourrait être. Déjà un ensemble d'initiatives locales allant en ce sens bourgeonnent un peu partout au Québec. Il s'agit de les coordonner pour qu'elles se renforcent mutuellement, de leur donner les moyens d'exister de façon pérenne, et de commencer à y réfléchir sur un plan global pour qu'elles acquièrent une force de transformation systémique.

1 Une importante quantité de recherches a lieu partout dans le monde sur l'analyse du cycle de vie des produits. Au Québec, on consultera les travaux des chercheur-e-s du Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) et ceux du Centre interdisciplinaire de recherche sur l'opérationnalisation du développement durable (CIRODD).

IRIS

Institut de recherche
et d'informations
socioéconomiques

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES

1710, rue Beaudry, bureau 3.4, Montréal (Québec) H2L 3E7
514-789.2409 • iris-recherche.qc.ca

L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), un institut de recherche indépendant et progressiste, a été fondé à l'automne 2000. Son équipe de chercheur-e-s se positionne sur les grands enjeux socioéconomiques de l'heure.

ISBN 978-2-924727-96-6